

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	12
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n° : **21.01.10**

Date de convocation : 25 janvier 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU SYNDICAL**

L'an deux mille vingt et un

Le 2 février à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul	X		
RECOULIN Isabelle		X	M. Alain ASTRUC
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis	X		
TUFFÉRY Julien	X		

**CHALEUR RENOUVELABLE**  
**Appel à Manifestation d'Intérêt Chaleur Renouvelable 2021-2023**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, le SDEE assure l'animation de la mission bois-énergie, qui était auparavant portée par la CCI Lozère. Désormais intitulée mission chaleur renouvelable, elle est élargie aux domaines de la géothermie et du solaire thermique.

Mi-novembre 2020, le SDEE de la Lozère a été désigné par l'ADEME et la Région Occitanie, lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt, pour porter la mission d'animation chaleur renouvelable pour le département de la Lozère, pour la période 2021-2023.

Deux agents seront affectés à cette mission, pour un équivalent temps plein (ETP) de 1.

Les actions conduites s'inscrivent dans les objectifs de cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), à savoir :

- Informer sur la chaleur renouvelable et ses composantes principales que sont le bois-énergie, la géothermie et le solaire thermique ;
- Susciter / faire émerger des projets chaleur renouvelable auprès de porteurs potentiels ;
- Accompagner la mise en œuvre de projets chaleur renouvelable de qualité ;
- Conseiller sur les aspects juridiques et financiers pour le montage des projets ;
- Suivre les chaufferies en fonctionnement et participer à l'observation des filières bois, géothermie et solaire thermique ;
- Participer à la structuration au niveau local des filières d'approvisionnement en bois-énergie en lien avec les chaufferies en place ou à venir ;
- Accompagner la montée en qualité et en disponibilité des combustibles bois sur le territoire.

Délibération n° : 21.01.10

Ces actions seront menées en lien et en cohérence avec les missions et les objectifs du Contrat territorial de développement de la Chaleur renouvelable, également porté par le SDEE.

Pour la période 2021-2023, le budget prévisionnel de cette mission est le suivant :

DEPENSES	Euros TTC	RECETTES	Euros
Frais de personnel (1 ETP)	158 400,00 €	Région + FEDER	122 960,00 €
Communication, formation, matériel et équipements, déplacements, honoraires	46 800,00 €	ADEME	82 000,00 €
Frais généraux (15%)	23 760,00 €	Département de la Lozère	24 000,00 €
<b>Total</b>	<b>228 960,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>228 960,00 €</b>
		<b>Autofinancement SDEE</b>	<b>0,00 €</b>

**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL  
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**VALIDE** les actions et le plan de financement prévisionnel de la mission Chaleur renouvelable pour la période 2021-2023, tels que présentés ci-dessus ;

**SOLLICITE** l'aide financière de l'ADEME, de la Région et du Conseil départemental pour le financement de cette mission ;

**AUTORISE** son Président à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette mission.

Ainsi fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits  
pour copie conforme

Le Président  
Alain ASTRUC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20210202-210110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2021